



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

587, route de Lavacant – 32000 AUCH

N° SIRET : 31796116700028

Téléphone secrétariat : 05.62.05.51.21 / Fax : 05.62.05.49.03

Téléphone techniciens : CTD : 05.62.05.65.74 / CDFA : 05.62.05.65.51

Web : <http://districtfootgers.fff.fr> E.mail : secretariat@districtfootgers.fff.fr

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 15 juin 2019

Procès-verbal N°3

Présents : CAMILLO Serge - CASSE Jean Claude - DUPUY Christian - GUILLET Guy - REIGNAUD Sandrine - SABATHE Emilie - SABATHIER Georges -

La commission, entérine le procès-verbal N°2 du 31 janvier 2019.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage devant la commission départementale d'appel du District du Gers de Football, dans les conditions de formes et de délais prévues par l'article 190 des règlements généraux de la L.M.P.F.

SITUATION DES CLUBS AU 15 JUIN 2019

D'après les éléments fournis, la commission, publie la liste :

CLUBS DE LIGUE

Aucun club de ligue en infraction au 15 juin 2019

CLUBS DE DISTRICT

Clubs en infraction depuis le 31 Janvier 2019 :

AUTERRIVE	N°581928	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction			
Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
COLOGNE-SARRANT	N°540851	District 2	
Une obligation, manque un arbitre, 2 ^{ème} année d'infraction			
Moins quatre mutés pour la saison 2019/2020		Amende	100€

CONDOM	N° 548575	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
LAYMONT	N° 5529780	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
PESSOULENS	N°520187	District 3	
Une obligation, manque un arbitre. 4 ^{ème} année d'infraction Moins six mutés pour la saison 2019 / 2020 et ne peut immédiatement Accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. (Article47 C2 du présent règlement).		Amende	200€
SARAMON	N°515577	District 2	
Une obligation, manque un arbitre. 4 ^{ème} année d'infraction Moins six mutés pour la saison 2019 / 2020 et ne peut immédiatement Accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. (Article47 C2 du présent règlement).		Amende	200€
SARRANT	N° 546166	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
SEGOUFIELLE:	N° 530131	District 2	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
SEISSAN :	N° 516339	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
SOLOMIAC	N°518062	District 2	
Une obligation, manque un arbitre. 3 ^{ème} année d'infraction Moins six mutés pour la saison 2019 / 2020 et ne peut immédiatement Accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. (Article47 C2 du présent règlement).		Amende	150€
SAINT JEAN LE COMTAL	N° 534365	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
SAINT SAUVY	N° 519736	District 3	
Une obligation manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€

Clubs en infraction au 15 juin 2019 :

CASTERA VERDUZAN	N° 540876	District 2	
Une obligation, manque un arbitre, 2 ^{ème} année d'infraction Moins quatre mutés pour la saison 2019/2020		Amende	100€
DURAN	N° 535911	District 1	
Deux obligations, manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	120€
MARSAN	N° 534351	District 3	
Une obligation, manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	50€
MAUVEZIN	N° 581292	District 3	
Une obligation, manque un arbitre, 2 ^{ème} année d'infraction Moins quatre mutés pour la saison 2019/2020		Amende	100€
SAINT CLAR	N° 515925	District 1	
Deux obligations, manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	120€
TOUGET	N° 516969	District 1	
Deux obligations, manque un arbitre, 1 ^{ère} année d'infraction Moins deux mutés pour la saison 2019/2020		Amende	120€
VVA LABEJAN	N°525725	District 2	
Une obligation, manque un arbitre, 2 ^{ème} année d'infraction Moins quatre mutés pour la saison 2019/2020		Amende	100€

L'amende financière est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen du 31 Janvier 2019. Au 15 Juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de match. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement Article 46 paragraphe E du statut de l'arbitrage.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage devant la commission départementale d'appel du District du Gers de Football, dans les conditions de formes et de délais prévues par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.P.F.

Le Secrétaire de séance

Jean Claude CASSE

Le Président de la C.D.S.A

CAMILLO Serge